

15.00 crédits

Q1 et Q2

Enseignants	Bibauw Serge (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le mémoire-recherche est l'occasion pour l'étudiant-e de mener une démarche de recherche personnelle mais systématique sur une problématique liée à l'enseignement-apprentissage du français langue étrangère. Quel que soit le sujet retenu, le mémoire implique de : • formuler une question de recherche pertinente et réalisable dans le domaine de la didactique du FLE, de la linguistique appliquée ou de l'acquisition des langues étrangères ; • réaliser une synthèse critique de la littérature scientifique sur cette question ; • mettre en œuvre une méthodologie de recherche appropriée (qualitative, quantitative ou mixte, recherche-action, recherche collaborative...) ; • analyser et interpréter des données empiriques en lien avec l'enseignement-apprentissage du FLE ; • formuler des conclusions et des implications pour la pratique pédagogique ou la recherche future.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : 1 cerner correctement l'objet de la recherche, poser une problématique et formuler des questions ou hypothèses de recherche ; 2 mobiliser la littérature scientifique pertinente en didactique des langues, linguistique appliquée ou acquisition des langues étrangères ; 3 concevoir et mettre en œuvre une démarche méthodologique adaptée à la question de recherche ; 4 collecter, traiter et interpréter des données de manière rigoureuse et nuancée ; 5 présenter ses résultats de recherche avec clarté, tant à l'écrit qu'à l'oral ; 6 proposer des pistes d'analyse et d'action pour des problématiques d'enseignement-apprentissage du FLE au départ des résultats obtenus et de la littérature scientifique.

Modes d'évaluation
des acquis des
étudiants

Le **Règlement des mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres** fixe les dispositions particulières applicables à l'ensemble des mémoires et TFE des programmes de la Faculté. La présente fiche complète ce Règlement dans les limites fixées par celui-ci.

Composition du jury du mémoire

Le jury du mémoire est composé de deux évaluateurs ou évaluatrices : le promoteur ou la promotrice et un-e autre lecteur-trice désigné-e par le jury de master, représenté-e dans cette tâche de désignation par la présidence du jury. Le copromoteur ou la copromotrice éventuel-le s'ajoute à cette composition.

Soutenance

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance devant le jury du mémoire. La participation à la présentation intermédiaire du travail de recherche (voir « Méthodes d'enseignement ») conditionne l'accès à la soutenance.

La soutenance peut prendre la forme d'une présentation suivie d'un échange de questions, ou celle d'un entretien réflexif conduit par le/la promoteur-trice et le/la lecteur-trice. Quelle que soit sa forme, la soutenance doit permettre à l'étudiant-e de démontrer qu'il ou elle :

- comprend pleinement et maîtrise la matière de son mémoire (connaissances et théories mobilisées, démarches méthodologiques rapportées, résultats présentés et leur signification) ;
- a réussi à atteindre les objectifs de cette unité d'enseignement tels qu'ils sont évoqués dans les rubriques ci-dessus ;
- est capable d'assumer la responsabilité de son propre texte.

Le format retenu et les modalités pratiques sont communiqués à l'étudiant-e au plus tard le premier jour de la session à laquelle le mémoire est inscrit.

Critères d'évaluation

L'évaluation du mémoire est effectuée par le jury en envisageant le document écrit et la soutenance comme un tout, qui permet d'apprécier les compétences de l'étudiant-e et ne donne lieu qu'à une seule note .

En application de l'article 73 du RGEE, le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au mémoire dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas participé aux différentes étapes du dispositif pédagogique telles que détaillées ci-dessus et, a fortiori, si l'étudiant-e n'a pas suffisamment été en contact avec son promoteur/sa promotrice (hormis pour la validation du sujet du mémoire lors de sa première inscription en bloc 1 du master).

Règles relatives à l'usage des outils d'intelligence artificielle générative

Dans l'ensemble des tâches et des activités en lien avec son mémoire, l'étudiante ou l'étudiant se doit de respecter les [Lignes directrices pour une utilisation responsable des outils d'intelligence artificielle générative](#) définies par l'École de langue et lettres. Plus spécifiquement, tout usage des outils d'intelligence artificielle comme aide à la documentation, à l'analyse ou à la rédaction du mémoire devra se limiter au niveau modéré (niveau 2) de la [Grille des usages de l'intelligence artificielle générative](#) qui complète les lignes directrices et devra faire l'objet d'une Déclaration conforme au modèle que celles-ci fournissent.

Cette limitation ne s'applique pas à l'intelligence artificielle générative en tant qu' *objet d'étude* : un mémoire portant sur les usages de l'IAG en didactique du FLE peut légitimement recourir à ces outils pour produire les données ou le matériel analysés, pour autant que cet usage soit explicitement décrit et justifié dans la méthodologie.

En cas de non-respect des règles en la matière, le jury prendra les dispositions prévues par la section 6 des Lignes directrices, conformément à l'art. 19 du Règlement des mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres. Plus généralement, l'étudiante ou l'étudiant se doit de respecter le Règlement des mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres, ainsi que le Règlement général des études et des évaluations (RGEE) de l'UCLouvain, en particulier pour ce qui concerne les irrégularités et le plagiat (art. 107 du RGEE).

Méthodes d'enseignement	Le mémoire-recherche est supervisé par un promoteur ou une promotrice membre de l'École de langues et lettres. Exceptionnellement, si le sujet le requiert, un copromoteur ou une copromotrice peut être sollicité-e par le ou la promotrice. L'étudiant-e doit soumettre son sujet pour approbation au promoteur ou à la promotrice à la date prévue par le calendrier facultaire. L'étudiant-e est tenu de rencontrer son promoteur/sa promotrice à deux reprises au moins avant le dépôt de son mémoire-recherche. Étapes du dispositif pédagogique La participation aux étapes intermédiaires est obligatoire : Dépôt du sujet pour approbation : l'étudiant-e soumet son sujet au/à la promoteur-trice pour approbation, à la date prévue par le calendrier de l'UE communiqué en début d'année. Entretiens individuels : l'étudiant-e rencontre régulièrement son/sa promoteur-trice tout au long de l'année académique. L'initiative des rencontres lui incombe et il/elle veille à les préparer par l'envoi préalable d'un document de travail. Présentation intermédiaire du travail en cours : au cours du second quadrimestre, à la date fixée par le calendrier de l'UE, l'étudiant-e présente l'état d'avancement de sa recherche devant les autres étudiant-es du master, par exemple sous la forme d'une séance de posters. Cette étape développe les compétences de communication scientifique et permet une mise en commun des travaux en cours. Elle ne fait pas l'objet d'une cotation distincte, mais la participation à cette présentation conditionne l'accès à la soutenance. Dépôt du mémoire sur DIAL, selon les modalités et le calendrier facultaire. En application de l'article 73 du RGEE, le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au mémoire dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas participé aux différentes étapes du dispositif pédagogique telles que détaillées ci-dessus ou n'aurait pas respecté les consignes, et a fortiori si l'étudiant-e n'a pas suffisamment été en contact avec son/sa promoteur-trice.
Contenu	Le mémoire-recherche expose les résultats d'un travail personnel, critique et méthodique sur une question de recherche en lien avec l'enseignement-apprentissage du français langue étrangère. Au même titre que les autres formes d'enseignement, il est un moyen de formation constitutif du programme ; plus spécifiquement, il initie l'étudiant-e aux exigences de la démarche scientifique en didactique des langues et en linguistique appliquée. Domaines Le mémoire porte sur une problématique relevant de l'un des domaines suivants (liste non exhaustive) : • l'acquisition du français langue étrangère (développement de l'interlangue, progression, difficultés spécifiques) ; • la didactique du FLE (approches pédagogiques, techniques d'enseignement, rétroaction corrective...) ; • l'évaluation des compétences en FLE (validité, fiabilité, évaluation formative ou sommative) ; • la prononciation et la phonétique corrective ; • l'enseignement du FLE sur objectifs spécifiques ; • les technologies éducatives et l'intelligence artificielle dans l'apprentissage du FLE ; • la formation des enseignant-es de FLE. Le sujet et la démarche méthodologique sont déterminés en concertation avec le/la promoteur-trice. Le mémoire doit être délimité dans l'étendue du sujet traité afin d'être réalisable dans le cadre d'un master de spécialisation en 60 crédits, tout en rencontrant les exigences d'une recherche scientifique substantielle. Cette délimitation suppose des choix explicites et argumentés portant sur la problématique, le champ théorique exploré, le terrain et la méthodologie. Forme et structure du travail écrit Le mémoire-recherche prend la forme soit d' un article scientifique — un texte autonome, structuré et directement lisible par la communauté scientifique du domaine —, soit d' un rapport de recherche plus étendu. Le choix entre ces deux formats est arrêté avec le/la promoteur-trice. Quel que soit le format retenu, le mémoire peut relever de l'un des deux types suivants : une étude empirique : collecte et analyse de données originales ou analyse de données déjà constituées (productions d'apprenant-es, corpus, observations de classe, entretiens, questionnaires, traces d'apprentissage, données expérimentales, etc.) ; une revue systématique ou critique de la littérature : recension méthodique et explicitement documentée des travaux publiés sur une question circonscrite, aboutissant à une synthèse critique et à un agenda de recherche. Dans les deux cas, le mémoire devrait en principe comporter : • une introduction posant l'objet, la problématique et la pertinence de la recherche ; • un cadre théorique fondé sur une synthèse critique de la littérature scientifique pertinente ; • une méthodologie explicite et reproductible (pour une revue systématique, en général : critères d'inclusion et d'exclusion, bases interrogées, chaînes ou "équations" de recherche, procédure de sélection et de codage) ; • une présentation des résultats ; • une discussion articulant les résultats à la littérature et énonçant les limites du travail ; • une conclusion dégageant les implications pour la pratique pédagogique ou pour la recherche future ;

	• une bibliographie conforme aux normes APA ou aux normes bibliographiques choisies d'un commun accord avec le ou la promotrice. Exigences quantitatives et normes de présentation Le travail écrit compte au minimum 8 000 mots , soit approximativement 25 pages ou 55 000 signes (espaces comprises), hors page de garde, table des matières, bibliographie et annexes. Le document respecte les caractéristiques suivantes : format A4, page de garde conforme au modèle disponible sur Moodle et résumé (environ 200-250 mots). Les annexes sont réservées aux matériaux nécessaires à la compréhension ou à la vérification du travail (instruments de collecte, grilles de codage, extraits de corpus, formulaires de consentement). Langue de rédaction Le mémoire est rédigé en français. La rédaction dans une autre langue est soumise à l'autorisation du jury. Cette autorisation ne peut avoir pour finalité de pallier une maîtrise insuffisante du français par l'étudiant-e au regard des conditions d'admission au programme. Elle n'est accordée par le jury que sur avis conforme du/de la promoteur-trice, et uniquement lorsque la nature du sujet, de la publication ou du corpus le justifie. La décision du jury n'est susceptible d'aucun recours. Lors de la soutenance, les échanges ont lieu en français. Recevabilité formelle Le jury pourra considérer comme irrecevable tout mémoire ne rencontrant pas les normes académiques sur le plan formel (structure, qualité de la langue, référencement bibliographique conforme aux pratiques de la rédaction scientifique universitaire) ou ne respectant pas les exigences précisées ci-dessus en termes de contenu et de volume. Le jury constatera alors l'échec au mémoire. Dans ce cas, en raison de la non-conformité aux attendus de contenu et sans préjudice de l'article 153 du RGEE, la/le président-e du jury notifie à l'étudiant-e qu'elle/il ne peut pas présenter la soutenance du mémoire, compte tenu du fait que cet échec ne pourra pas être comblé par la soutenance.
Ressources en ligne	Le vademécum des mémoires FLE2MC, le modèle de page de garde, la grille d'évaluation et le calendrier de l'année sont disponibles sur la page Moodle des mémoires du programme.
Autres infos	Le mémoire-recherche suppose une familiarité préalable avec la démarche de recherche scientifique ; il est particulièrement indiqué pour les étudiant-es souhaitant poursuivre vers une formation doctorale, et peut s'articuler à une recherche doctorale ou à un projet de recherche en cours dirigé par le promoteur ou la promotrice. Lors du dépôt du mémoire sur DIAL, il appartient à l'étudiant-e de marquer son accord quant à la mise en consultation de son travail.
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en français langue étrangère	FLE2MC	15		